

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Offrir des possibilités de placement collectif compétitives sur le marché international. Adapter la LPCC dans l'intérêt des investisseurs suisses (Mo. 18.3505)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. Sélection d'article sur la politique suisse: Offrir des possibilités de placement collectif compétitives sur le marché international. Adapter la LPCC dans l'intérêt des investisseurs suisses (Mo. 18.3505), 2018 - 2021. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 18.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	•
Economie	
Crédit et monnaie	
Marché financier	

Abréviations

FINMA Eidgenössische Finanzmarktaufsicht

WAK-NR Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats

KAG Kollektivanlagengesetz

SFAMA Swiss Funds and Asset Management Association

FINMA Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

CER-CN Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

LPCC Loi sur les placements collectifs

SFAMA Swiss Funds and Asset Management Association

Chronique générale

Economie

Crédit et monnaie

Marché financier

MOTION
DATE: 24.09.2018
GUILLAUME 7UMOFEN

Ruedi Noser (plr, ZH) a pointé du doigt le manque de compétitivité des fonds de placements collectifs suisses et les conséquences pour la place financière helvétique. Par conséquent, il prône une **adaptation de la loi sur les placements collectifs (LPCC)**. La motion demande notamment que le placement collectif ne soit pas soumis au régime d'approbation de la FINMA afin d'accélérer sa création et d'en réduire les coûts. En outre, étant donné qu'un tel placement collectif ne serait proposé qu'aux investisseurs qualifiés au sens de la LPCC, la protection des clients privés serait maintenue.

Le Conseil fédéral a soutenu la motion. Il a évoqué des discussions déjà en cours avec la Swiss Funds and Asset Management Association (SFAMA). La motion a été adoptée tacitement par le Conseil des Etats. ¹

MOTION DATE: 13.03.2019 GUILLAUME ZUMOFEN La proposition de **modification de la loi sur les placements collectifs (LPCC)**, soumise par Ruedi Noser (plr, ZH), a été examinée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN). Elle propose par 16 voix contre 5 d'adopter la motion. Alors que la majorité rejoint l'objectif de renforcement de la compétitivité des placements collectifs suisses, une minorité a demandé des informations supplémentaires des organes compétents avant de pouvoir se prononcer.

Après le Conseil des Etats, la motion a également été adoptée par le Conseil national par 118 voix contre 53 non. Les voix des Verts et du Parti socialiste ont donc été isolées. 22 parlementaires n'ont pas voté (10 UDC, 4 PLR, 4 PDC, 1 PBD, 1 vert'libéral et PS). ²

MOTION DATE: 09.12.2021 GUILLAUME ZUMOFEN La chambre des cantons et la chambre du peuple ont accepté de **classer la motion** étant donné l'acceptation de la **loi sur les placements collectifs** (LPCC) (20.062).

1) BO CE, 2018, p.743 2) BO CN, 2019, pp.297; Communiqué de presse CER-CN du 27.02.2019; Rapport CER-CN du 25.02.2019